



# Communiqué de presse commun suite aux saccages des locaux de FO 63

30 avril 2021

## Communiqué de presse commun suite aux saccages des locaux de FO 63

*AFPS 63, ATTAC 63, CGT-UD 63, France Insoumise 63, FSU63, Libre Pensée 63, Ligue des Droits de l'Homme 63, NPA 63, PCF 63, Parti Ouvrier Indépendant, Solidaires Auvergne, Les Temps des Cerises, UNEF Auvergne.*

Les organisations associatives, Syndicales et politiques signataires **apportent leur soutien aux militant.e.s syndicalistes de Force Ouvrière et condamnent avec la plus grande fermeté le saccage des locaux de l'organisation Syndicale l'UD Force Ouvrière du Puy de Dôme dans la nuit du 26 au 27 avril 2021.**

Nous rappelons que ces locaux de l'organisation syndicale constituent bien des lieux qui appartiennent à des travailleurs exerçant leur liberté démocratique à défendre leur condition sociale.

Ainsi la dégradation des locaux et du matériel syndical constituent une entrave extrêmement grave au droit des travailleurs à exercer leurs libertés syndicales.

Nous rappelons **que la liberté syndicale est au cœur des droits fondamentaux des salariés et permet à la démocratie de s'exercer dans les relations de travail. Il s'agit d'une liberté constitutionnellement protégée.**

## Communiqué de Presse :

*AFPS 63, ATTAC 63, CGT-UD 63, France Insoumise 63, FSU63, Libre Pensée 63, Ligue des Droits de l'Homme 63, NPA 63, PCF 63, Parti Ouvrier Indépendant, **Solidaires Auvergne**, Les Temps des Cerises, UNEF Auvergne.*

Les organisations associatives, Syndicales et politiques signataires **apportent leur soutien aux militant.e.s syndicalistes de Force Ouvrière et condamnent avec la plus grande fermeté le saccage des locaux de l'organisation Syndicale l'UD Force Ouvrière du Puy de Dôme dans la nuit du 26 au 27 avril 2021.**

Nous rappelons que ces locaux de l'organisation syndicale constituent bien des lieux qui appartiennent à des travailleurs exerçant leur liberté démocratique à défendre leur condition sociale.

Ainsi la dégradation des locaux et du matériel syndical constituent une entrave extrêmement grave au droit des travailleurs à exercer leurs libertés syndicales.

Nous rappelons **que la liberté syndicale est au cœur des droits fondamentaux des salariés et**

**permet à la démocratie de s'exercer dans les relations de travail. Il s'agit d'une liberté constitutionnellement protégée.**

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :  
<https://ancien.solidaires.org/Communique-de-presse-commun-suite-aux-saccages-des-locaux-de-FO-63>